

Conseil d'administration du 25 septembre 2024

Délibération n° 24/36
Complément indemnitaire annuel

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,

Le conseil d'administration, convoqué le seize septembre, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

- Le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'État, modifié par le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015, le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 et le décret n° 2020-771 du 24 juin 2020 ;
- Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;
- La délibération n° 23/19 du 5 décembre 2023 portant approbation du régime indemnitaire des agents de l'EPCC.

La présidente,

EXPOSE

Par la délibération n° 23/19 du 5 décembre 2023 susvisée, le conseil d'administration a rendu possible le versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA) aux agents des filières administratives et techniques du CRR 93 ainsi qu'à des agents relevant d'un cadre d'emploi de la filière culturelle.

Facultatif, non reconductible d'office d'une année sur l'autre et versé en fonction de la manière de servir, de l'engagement professionnel de l'agent, des circonstances particulières – si l'exercice des missions a été rendu difficile dans un contexte dégradé absentéisme, accroissement d'activités, etc. –, appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle, le CIA est versé en une seule fois en septembre après qu'ait été fixée chaque année par le conseil d'administration l'enveloppe budgétaire annuelle alloué au CIA.

Il revient au conseil d'administration d'approuver le versement du CIA 2024 à hauteur de 3 687 € bruts.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le versement du CIA en septembre 2024 à hauteur de 3 687 € bruts.

Article 2 : D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget 2024.

Membres	16
Votants	12
Suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

- Adoptée
 Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 25 septembre 2024

Zakia Bouzidi
Présidente du conseil d'administration

